

TRIBUNE

AVS: Conseil fédéral et patronat de connivence

L'histoire de l'AVS est plus que centenaire, puisque la revendication d'une assurance vieillesse a été formulée pour la première fois lors de la grève générale de 1918. Depuis, l'AVS a connu une dizaine de révisions, la dernière, acceptée de justesse (50,6% de oui) en septembre 2022, s'étant traduite par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Cet exemple est révélateur d'un durcissement de la droite, lequel se poursuit avec son opposition à la 13^e rente AVS revendiquée par une initiative de l'Union syndicale suisse (USS). Une 13^e rente AVS s'impose pour les raisons suivantes:

- Certains retraités n'arrivent plus à nouer les deux bouts; avec l'augmentation des primes maladie et des loyers, 2024 sera pire encore que les années précédentes.
- L'initiative de l'USS propose simplement de remettre l'AVS à niveau par rapport au coût de la vie, puisque d'ici fin 2024, l'inflation grignotera une rente mensuelle entière.
- Les rentes de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ont baissé de 20% depuis 2008, de sorte que celui qui s'attendait à toucher 2000 francs par mois n'en perçoit plus que 1600.
- La 13^e rente permettra aux retraités les plus démunis de maintenir un minimum de lien social, car celui qui ne peut plus aller boire un café est à l'écart de la société.
- Cette 13^e rente est d'autant plus nécessaire que la Constitution, selon laquelle les rentes de l'AVS et de la caisse de pension doivent garantir «le maintien du niveau de vie antérieur de manière appropriée», n'est plus respectée.
- L'exemple du Liechtenstein montre qu'il est facile de créer une 13^e rente.

Faire peur et donner l'aumône

Sur deux points, l'argumentation du Conseil fédéral contre la 13^e rente ressemble à celle du patronat. Ils crient l'un et l'autre à la faillite financière de l'AVS. Or, si la réalisation de l'initiative coûtera 4,1 milliards de francs par année, soit une hausse de près de 10% des dépenses de l'AVS, la 13^e rente pourra être couverte aux trois quarts par les marges existantes. Sur le long terme, une ponction supplémentaire de 0,4% sur les salaires permet, avec la contribution des employeurs, de couvrir le financement. Les travailleurs ne s'opposeront pas à cette hausse

modeste, car avec l'AVS, 90% d'entre eux reçoivent plus qu'ils ne cotisent. L'autre argument commun au gouvernement et au patronat consiste à dire qu'il ne faut pas pratiquer la «politique de l'arrosoir», en accordant cette 13^e rente aux plus riches aussi, mais «cibler les besoins des plus démunis». On se croirait revenir aux œuvres de charité de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Ou à cette idée d'Henry Burrus, industriel du tabac et conseiller national conservateur qui, en 1947, avait proposé une AVS sur base privée. Le gouvernement et les employeurs auraient-ils oublié la maxime du conseiller fédéral socialiste Hans Peter Tschudi, «les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches», ces derniers cotisant beaucoup plus qu'ils ne touchent d'AVS. Avec la 13^e rente, Sergio Ermotti, patron d'UBS (salaire mensuel de 1,1 million), toucherait 204 francs de plus par mois qu'aujourd'hui, alors qu'un électricien ayant un salaire de 6000 francs percevrait presque autant, soit 186 francs de plus, et un couple au revenu global de 6000 francs même plus que lui, à savoir 295 francs! Ce qui fait dire à Pierre-Yves Maillard, président de l'USS: «Si les riches ne reçoivent pas de 13^e rente, ils demanderont un plafonnement de leurs cotisations.» Cette dérive est d'autant plus inquiétante qu'avant le scrutin décisif de 1947 (80% de oui) et la mise en vigueur de l'AVS en 1948, c'est un radical, le conseiller fédéral Walther Stampfli, qui avait construit notre plus importante institution sociale!

Gagner trois fois

Gagner la bataille de la 13^e rente est essentiel, mais cela ne suffira pas. Le 3 mars, il faudra aussi rejeter l'initiative des jeunes libéraux-radicaux qui veulent porter l'âge de la retraite à 66 ans, alors qu'en juin, il s'agira de faire tomber une révision de la loi sur la prévoyance professionnelle synonyme d'une baisse colossale des rentes du 2^e pilier, de 250 francs par mois pour un revenu moyen! La gauche politique et syndicale doit gagner sur ces trois objets, à défaut de quoi un boulevard s'ouvrira à la droite, qui pourra poursuivre son œuvre de démantèlement des assurances sociales. Mais en cas de victoire – tout à fait possible! – les forces de progrès pourront construire un avenir meilleur. Par exemple en rééquilibrant les rapports entre le 2^e pilier et l'AVS, au profit de celle-ci. Dans L'Affaire du siècle, le 2^e pilier et les assureurs (Alphil, 2023), le journaliste Pietro Boschetti a montré que dans l'AVS, 100 francs de cotisation financent 99 francs de rente, contre 76 francs seulement dans le 2^e pilier, où les frais administratifs sont manifestement bien plus importants que dans le premier!

Jean-Claude Rennwald, politologue, militant socialiste et syndical